



DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
VILLE DE CERET

Date de convocation :
29/11/2023

Nombre de conseillers

municipaux

En exercice : 29
Présents : 21
Procurations : 07
Votants : 28

OBJET :

FINANCES

=====

**Ambassadeurs de la
culture**

=====

En l'an deux mille vingt-trois et le six décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire.

Présents :

M. COSTE Michel, Maire, M. DUNYACH Denis, M. ANGULO José, Mme MENAHEM Sophie, M. BELTRAN José, M. VILA-PASOLA Marti, Adjoint ; Mme BENARD Gisèle, Mme DUNYACH Monique, M. COSTE Jean-François, Mme BOISDRON Gisèle, Mme CAPEILLE Sandrine, M. PREHAM Anthony, M. BERTHELOT Stéphane, M. INGHAM John, Mme BOISORIEUX Michèle, M. REDONDO Simon, Mme OHN Christiane, M. CARLES Yves, M. PUIGMAL Patrick, Mme TORRENT Michèle, Conseillers Municipaux.

Absent(s) ayant donné procuration :

Mme BARANOFF Brigitte, adjointe à Mme LACOMBE Maria, adjointe,
Mme JUSTAFRE Stéphanie, adjointe à M. BERTHELOT Stéphane, conseiller municipal,
Mme BOURDIN Géraldine, conseillère municipale à Mme MENAHEM Sophie, adjointe,
Mme BRISSAUD Mina, conseillère municipale à Mme OHN Christiane, conseillère municipale,
M. BORREILL Philippe, conseiller municipal, à M. COSTE Michel, Maire,
M. PARAYRE Jean, conseiller municipal, à Mme TORRENT Michèle, conseillère municipale,
Mme QUER Martine, conseillère municipale à M. PUIGMAL Patrick, conseiller municipal,

Absent(s) : M. PLANES Jean-Jacques, conseiller municipal.

Secrétaire de séance : M. REDONDO Simon

Le club des ambassadeurs a pour objectif de mobiliser des ambassadeurs et ambassadrices souhaitant devenir des promoteurs actifs des différentes saisons culturelles de la ville de Céret.

Cet engagement volontaire repose sur des valeurs partagées de favorisation de l'éducation et d'accès à la culture auprès de tous les publics, de transmission et de partage permettant de développer et valoriser la programmation en concertation avec le pôle culturel de la ville afin de favoriser les échanges sur le territoire et de porter les valeurs culturelles de Céret.

Il est donc proposé d'établir une convention de bénévolat permettant de contractualiser cette collaboration occasionnelle. Cette participation effective au service public va définir la mise en œuvre du régime de responsabilité de la collectivité en cas d'accident subi ou causé par le bénévole.

Il est exposé la convention type de bénévolat proposée.

La prise en charge des frais de missions occasionnés par l'utilisation de leur véhicule personnel ne sera octroyée que sur présentation impérative de justificatifs et d'ordres de missions, uniquement pour les frais kilométriques. Aucun remboursement n'interviendra sur des frais de repas quelconques.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DECIDE

à l'unanimité de ses membres présents ou représentés

- **APPROUVE** le dispositif du club des Ambassadeurs de la saison culturelle,

- **APPROUVE** la convention type de bénévolat qui sera annexée à la présente délibération,
- **DIT** que les ambassadeurs sont considérés comme collaborateurs bénévoles, et ne peuvent prétendre à aucun traitement,
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif.

Ainsi fait et délibéré à CERET, les jour, mois et an susdits.

Le Maire de CERET
Michel COSTE

Le secrétaire de séance,
REDONDO Simon



Le Maire de CERET

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication.